

Chèque «Vélo Pliant» -Bordereau de demande-

Demandeur :

Mme, M. (nom, prénom) :

.....
.....
.....

domicilié(e) :

.....
.....
.....

Date de naissance du demandeur :

Tél.

Adresse mel :@.....

Le demandeur :

- souhaite bénéficier d'un chèque « Vélo Pliant » d'une valeur de 150€ (limitée à 35 % du coût du cycle plafonnée à 150 €), pour l'acquisition d'un vélo pliant valable uniquement chez un vélociste partenaire de Valence-Romans Déplacements (liste disponible sur www.valenceromansdeplacements.fr),
- déclare n'avoir jamais bénéficié du chèque « Vélo Pliant » proposé par Valence-Romans Déplacements,
- reconnais avoir pris connaissance des conditions générales énoncées au verso et pris acte de la durée de validité du chèque soit 2 mois (date de remise du chèque faisant foi),
- s'engage à répondre à l'enquête d'évaluation réalisée chaque année par Valence-Romans Déplacements,
- s'engage à ne pas revendre le vélo pliant dans un délai de 3 ans sous peine de devoir rembourser à Valence-Romans Déplacements le montant du chèque « Vélo Pliant ».

Numéro du chèque « Vélo Pliant »:..... (partie réservée à l'administration)

Date de remise du chèque « Vélo Pliant »:..... (partie réservée à l'administration)

Signature du demandeur
précédée de la mention manus-
crite "Lu et approuvé"

Signature de la collectivité
précédée de la mention manus-
crite "Lu et approuvé"

Signature du vélociste
précédée de la mention manus-
crite "Lu et approuvé"

VALENCE-ROMANS DÉPLACEMENTS

11 avenue de la Gare BP 10241 Alixan 26958 Valence cedex 9

Tél. : 04 75 602 670

Email : secretariat@valenceromansdeplacements.fr

www.valenceromansdeplacements.fr


Valence Romans
DÉPLACEMENTS

Conditions d'attribution

CONDITIONS GENERALES

L'attribution du chèque « Vélo Pliant » est réalisée dans les conditions suivantes :

- chèque valable chez les vélocistes partenaires qui auront signé une convention avec Valence-Romans Déplacements
- chèque limité à 35% du coût du cycle et plafonnée à 150€
- achat d'un vélo pliant neuf
- accessible à une personne physique majeure résidant sur le territoire de Valence-Romans Déplacements
- un seul chèque par personne, non renouvelable
- chèque distribué selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des crédits pour l'année
- chèque d'une validité de 2 mois maximum

Afin d'encourager le développement des pratiques intermodales, le chèque vélo pliant peut également être utilisé, à la demande du client, pour l'achat d'une trottinette électrique, selon les mêmes modalités d'attribution.

Valence-Romans Déplacements vous sollicitera en cours d'année afin de vous questionner sur l'usage de votre vélo. Cette enquête se fera par courrier, courriel ou téléphone.

Pièces justificatives à fournir à Valence-Romans Déplacements

- Une photocopie de la pièce d'identité (recto-verso)
- Une photocopie d'un justificatif de domicile (moins de 6 mois au nom du demandeur)

Utilisation du chèque «Vélo pliant»

Le chèque est valable uniquement chez les vélocistes partenaires de Valence-Romans Déplacements, il devra être utilisé dans les deux mois suivants sa remise au bénéficiaire (date de remise du chèque faisant foi).

Le chèque n'est ni cessible, ni transférable, ni utilisable pour l'achat d'un cycle d'occasion ou pour la vente en ligne.

En cas de non utilisation du chèque « Vélo Pliant », de vol ou de perte, celui-ci ne sera pas remplacé et ne donnera lieu ni à indemnisation, ni à remboursement d'aucune sorte. Le bénéficiaire ne pourra pas solliciter la remise d'un nouveau chèque « Vélo Pliant » et ne pourra pas faire de nouvelle demande.

En échange du chèque « Vélo Pliant » et sur présentation d'une pièce d'identité et du présent document, le vélociste appliquera une réduction de 150€ (limitée à 35 % du coût du cycle plafonnée à 150 €) sur le prix de vente public du cycle.

Dénonciation

Valence-Romans Déplacements se réserve le droit d'invalider le bon d'échange remis au bénéficiaire de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, y compris dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

L'utilisation frauduleuse du chèque «Vélo Pliant» entraîne de plein droit la nullité du chèque et le remboursement des avantages acquis de manière illicite.

Litige

En cas de litige portant sur l'exécution ou l'interprétation du présent document la compétence juridictionnelle est celle du tribunal administratif territorialement compétent.

Ce document est à retourner dûment rempli et accompagné des pièces justificatives (pièce d'identité et justificatif de domicile) à Valence-Romans Déplacements – 11 av de la Gare BP 10241 Alixan 26958 Valence Cedex 9.

Les chèques seront à récupérer par la suite soit à Valence-Romans Déplacements, soit par courrier.

VALENCE-ROMANS DÉPLACEMENTS

11 avenue de la Gare BP 10241 Alixan 26958 Valence cedex 9

Tél. : 04 75 602 670

Email : secretariat@valenceromansdeplacements.fr

www.valenceromansdeplacements.fr



Valence Romans
DÉPLACEMENTS